

## BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

## SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02-230 81 82  
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03-216 28 90  
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

Bel

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N°: 108/04/10/13/03

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

Boulevard 112 Rue Colonel

PROPRIETAIRE : Mr. Huyghel

Adresse : idem

DEMANDEUR :

L'Atelier Gil

INSTALLATEUR : Chée de Warre 1435

Adresse :

1160 Bruxelles

TVA ou CI : 472.233.911

DISTRIBUTEUR : Electrabel

Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°: 3306023

Index : \_\_\_\_\_

Date du contrôle : 13/10/2023

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux :

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 37380 V +N

Protection raccordement 32 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 x 10 mm<sup>2</sup>

Inter.gén. : type 140A0,3A

Schéma : TT

de électrode de terre : boules - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 7 ; RA : 1 Ohm; RI tot 8 MOhm

DESCRIPTION :

Non schémas

Infractions constatées et/ou notes :

Néant

## PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

Le responsable du distributeur

nom :

signature :

## DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : ① L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 13/10/2023 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

② L'installation n'est pas conforme.

③ L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature108 Beerten h.  
11h00-5

Le directeur,